



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 8 FEVRIER 2019

N°9-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget
Présents	13	
Votants	14	

◇ Convocation du 1^{er} février 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mme Déborah MELISSON, M Gwénaél CRAHES

Procuration : Gwénaél CRAHES donne pouvoir à Jérôme RETIF

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des dépenses d'investissement anticipées à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif de l'année précédente avec obligation de reconduire au BP 2019 au minimum le montant des crédits ouverts par anticipation.

Aussi, il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Nature de l'opération	Imputation comptable	Montant autorisé en €
Budget général	Acquisition et installation d'un photocopieur couleur	Opération 230 compte 2183	5 400 €
	Acquisition de chaises salle du Pré Clos	Opération 170 Compte 2184	2 310 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant la nécessité de régler les factures aux fournisseurs,

► autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement expressément citées dans le tableau ci-dessus.

► précise que les dépenses engagées seront reprises lors du vote du budget primitif 2019.

Pour extrait conforme, le 18 février 2019

Le Maire,

Monique JAMIN